Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215602046-20251216-DEL61_2025-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard LE ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2025

Présents : Gérard LE ROY, Maire, Martine AUDIC, Patrick LE POUL, Marie-Hélène JÉHANNO, Jean-Claude MORICE, Myriam DANIEL, Audrey CORFMAT, Magali LE GOFF, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Éric PEDRONO, Régis LE MOGUEDEC, Mickaël SÉVENO

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JÉHANNO

Absents excusés : Mickaël CONNAN, Marie-Andrée CORBEL

DÉLIBÉRATION N° 61 – 2025 – TARIFS 2025 - CONCESSIONS COLUMBARIUM

Après délibération, le Conseil municipal

- **décide** la revalorisation (+ 2 %) des tarifs concessions columbarium qui s'établiront comme suit au 1er janvier 2026 :

Concessions temporaires de 15 ans	288 €
Concession temporaire de 30 ans	402 €
Dispersion des cendres	59 €

- **rappelle que l**a plaque funéraire est prise en charge par la collectivité à hauteur de 120 € TTC.

Pour copie conforme,

le Maire, Gérard LE ROY



Certifié exécutoire
le
Publié le 22/12/2025